

## Règlement – Cours en extérieur

Les élèves sont priés de se présenter aux cours de parkour avec des vêtements adaptés.

Aucun remboursement ne sera octroyé après paiement des cours.

Les encadrants sont en droit de définitivement renvoyer un enfant si, après plusieurs avertissements, celui-ci perturbe le bon déroulement du cours, arrive fréquemment en retard ou qu'il se met en danger ou met en danger autrui. Dans ce cas uniquement, les cours auxquels l'enfant n'a pas encore participé seront remboursés.

Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours, ceci pour des raisons de concentration des enfants.

Les enfants ne sont pris en charge que durant l'horaire défini, mais sont invités à venir au point de RDV avec 5min d'avance.

Les points de rendez-vous changent chaque mois. Les nouveaux points de rendez-vous sont communiqués au début de chaque mois.

Les enfants sont ramenés au point de rendez-vous à la fin des séances. Ils ne sont plus pris en charge au-delà de l'horaire défini.

Les parents préviennent systématiquement l'encadrant en cas d'absence ou de retard.

Les enfants ne sont pas autorisés à amener des amis aux cours, ceci pour des raisons évidentes de responsabilité et de sécurité.